

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00236

SOUTIEN AUX CLUBS D'ENTREPRISES - RÉSEAU ESTER - SUBVENTION 2024

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240023610

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

SOUTIEN AUX CLUBS D'ENTREPRISES - RESEAU ESTER - SUBVENTION 2024

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à répondre à leurs besoins. Aussi, la Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Le réseau ESTER, l'Est stéphanois en réseau, couvre un territoire rassemblant plus de 1 300 entreprises, réparties sur les zones d'activités des communes de Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds, La Talaudière et Sorbiers et plus particulièrement des zones d'activités de Technopole, Molina La Chazotte, Métrotech, La Vaure, Boiron, Le Valjoly, Marché de gros et Pont de l'Ane ainsi que les quartiers de Montreynaud.

ESTER (93 entreprises adhérentes) a ainsi pour objet l'animation des entreprises autour de projets à enjeux innovants et d'actions partagées, pour :

- favoriser la mise en réseau ;
- créer du lien et de la convivialité ;
- valoriser les entreprises et leurs savoir-faire ;
- développer la formation et l'accès à l'emploi ;
- animer le territoire à travers les événements.

En 2023, ESTER présente le bilan d'activité suivant :

- ESTER a décliné des actions autour de la Toile Industrielle en lien avec EPURES, Saint-Etienne Métropole et les autres clubs d'entreprises. L'objectif étant ensuite de préparer la mobilisation des entreprises sur le premier semestre 2024 ;
- sur le plan de l'emploi, ESTER a diffusé dans son réseau les CV reçus et promu les offres d'emploi de ses adhérents. ESTER a développé son partenariat avec Emploi Loire Observatoire notamment autour de la Stratégie Territoriale Emploi Formation (visites de 8 entreprises, recherche pour les stages et participation active à l'événement Talents & Métiers...). Le club déploie également des partenariats avec les organismes de formation (AFPA, E2C, TAPAJ, Groupe Tézenas du Montcel, etc.) ;
- ESTER a sensibilisé ses adhérents au développement durable, plus particulièrement, aux économies d'énergie, à l'éco-mobilité (39 participants) et à la biodiversité. Le club a également relayé largement la première édition de Salon de l'écomobilité organisé par Saint-Etienne Métropole et le forum de la Transition écologique et énergétique.
- un temps fort a été organisé en inter-réseaux à l'occasion de la Foire économique de Saint-Etienne (160 participants) ;
- enfin, sur la thématique de l'attractivité, ESTER a aussi mobilisé ses adhérents lors de différentes réunions d'informations notamment avec l'Aéroport de Saint-Etienne Loire.

ESTER a présenté un plan d'activités 2024 en cohérence avec le projet de territoire de Saint-Etienne Métropole notamment dans le cadre :

- du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, de la formation,
- de la promotion du développement durable et du rôle sociétal des entreprises,
- du développement des services aux entreprises et de l'attractivité du territoire.

En 2024, ESTER entend réaliser les démarches suivantes :

- **Toiles industrielles** : le club souhaite participer à l'enrichissement des toiles industrielles pour les domaines du manufacturing (automobile, biens d'équipements, défense, aéronautique) et de la santé en mobilisant leurs adhérents. Un atelier interclubs a été organisé le 11 avril avec EPURES et Saint-Etienne Métropole ;
- **L'emploi et favoriser le recrutement des entreprises** : le club œuvrera au rapprochement des écoles, des centres de formation et des entreprises pour permettre aux différents environnements de se rencontrer, en présentant les métiers qui recrutent dans leur environnement de travail ; le club propose de transmettre dans le réseau des offres d'emploi identifiées, d'accompagner la démarche STEF dans l'organisation de visites d'entreprises, de faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois ;
- **Le développement durable / rôle sociétale de l'entreprise** : le club propose de sensibiliser aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42, valoriser toute action menée facilitant les déplacements et le temps partagé, mobiliser des entreprises pour le challenge mobilité et à la biodiversité ;
- **Offre d'accueil des entreprises** : le club informera Saint-Etienne Métropole si des locaux / des fonciers privés sont vacants et communiquera auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'un projet de relocalisation ;
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : le club souhaite valoriser l'ESS comme mode d'entreprendre ;
- **La participation à l'attractivité du territoire** : le club propose de promouvoir le territoire dans le cadre de salons professionnels, de visites de sites emblématiques du territoire, de mobiliser les adhérents à la conférence économique de Saint-Etienne Métropole.

En complément de ce programme d'actions, ESTER poursuivra son action d'association d'entreprise en direction de ses adhérents en organisant des ateliers répondant aux besoins des adhérents vis-à-vis d'obligations légales, professionnelles. Le club permet ainsi de mutualiser les besoins des entreprises et donc d'apporter des solutions efficaces, pragmatiques, économiques tout en permettant aux dirigeants des PME de gagner du temps.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le compose. Afin de démultiplier cet objectif, ESTER cherchera autant que possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

Au regard des éléments ci-dessus, Saint-Etienne Métropole propose, en cohérence avec le projet de la Métropole, d'attribuer à ESTER une subvention au titre du soutien au fonctionnement global de l'association à hauteur de 8 140 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement à ESTER d'un montant global de 8 140 € pour l'année 2024 ;**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2024 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/chap 65/SUECO.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE